

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

<u>Douzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines</u> antipersonnel, Genève, 3-7 décembre 2012

<u>Discours d'ouverture de Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</u>

Si les anniversaires sont souvent l'occasion de grandes célébrations, ce sont aussi des moments propices à la réflexion. Le quinzième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ne fait pas exception. Le moment est donc bien choisi pour faire le point sur les progrès accomplis ces dernières années vers l'éradication des mines antipersonnel dans le monde et, plus important encore, pour rappeler l'héritage meurtrier que ces armes représentent aujourd'hui encore, ainsi que les défis qui restent à relever. Cet anniversaire devrait aussi inciter les États à réaffirmer leur engagement de réaliser les objectifs de la Convention.

Les résultats obtenus ces quinze dernières années sont certes impressionnants à bien des égards. L'emploi et la production de mines antipersonnel ont diminué sensiblement, et les données relatives à l'enlèvement des mines, à la destruction des stocks et au nombre de victimes – dont le détail figure dans les rapports Landmine Monitor et que je ne rappellerai pas ici – attestent des progrès indéniables réalisés au fil des ans pour éliminer ces armes et les risques qu'elles font courir aux civils.

Ces progrès sont cependant contrastés par des insuffisances dans la mise en œuvre de plusieurs exigences fondamentales de la Convention, qui ont des effets dont le CICR est le témoin direct sur le terrain.

Dans les 27 contextes où le CICR mène des programmes liés à la contamination par les armes, la majorité des mines et autres engins explosifs se trouvent dans les champs et les pâturages, les systèmes d'irrigation, les zones résidentielles et sur les routes. Comme la communauté de la Convention ne le sait que trop bien, cette contamination a des conséquences désastreuses pour les civils, non seulement en termes de souffrances physiques et psychologiques, mais aussi de coûts économiques et sociaux.

Aussi le CICR est-il vivement préoccupé par la lenteur des opérations de déminage dans plusieurs États parties qui ont signalé la présence de zones minées sur leur territoire. Nous savons que le processus de déminage est long et exigeant, mais nous n'en sommes pas moins inquiets de constater que de nombreux États parties n'ont toujours pas déterminé l'étendue exacte de leurs zones minées ou ont pris du retard dans leurs plans de déminage. Il est urgent de traduire les promesses en actions concrètes, pour en finir avec les mines.

Lorsque les États ne disposent pas des capacités et du savoir-faire nécessaires, le CICR peut leur fournir un soutien technique et les aider à développer leurs capacités afin qu'ils puissent mener les investigations adéquates sur le terrain, procéder au déminage des zones polluées et s'acquitter ainsi des obligations qui leur incombent en la matière. Dans les situations qui appellent une action humanitaire urgente et lorsqu'aucun autre acteur compétent n'est en mesure d'intervenir, le CICR peut effectuer lui-même des activités de déminage.

Tant que les mines et les restes explosifs de guerre n'ont pas été enlevés, il est toutefois essentiel de réduire autant que possible leur impact. Le Cambodge, la Colombie et la Géorgie sont trois contextes très différents dans lesquels le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge mènent des activités de réduction des risques, comme le rétablissement d'un accès sûr à l'eau, aux denrées alimentaires et à d'autres biens de première nécessité, ou la mise en œuvre de projets de microcrédit visant à dissuader la population d'entreprendre des activités dangereuses.

Si des progrès encourageants ont été enregistrés dans la mise en œuvre des exigences de la Convention relatives à l'assistance aux victimes, aucune belle parole ni aucun fait ou chiffre – aussi prometteurs soient-ils – ne pourra jamais changer la dure réalité des personnes qui souffrent d'un handicap permanent à cause de ces armes et qui n'ont qu'un accès limité voire inexistant aux services dont ils ont besoin. Pour une grande partie des victimes des mines et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés, les engagements pris par les États tardent encore à se concrétiser.

Prenons l'exemple de l'Afghanistan, où je me suis rendu en juillet dernier à l'occasion de ma première mission à l'étranger depuis mon entrée en fonction comme président du CICR. Si j'ai été frappé par l'ampleur des besoins des victimes de mines dans ce pays qui était l'un des plus durement touchés par les mines et qui a réalisé des progrès considérables dans la lutte contre ce fléau, j'ai aussi été impressionné par la résilience et la détermination de beaucoup de ces personnes, qui nous offrent une belle leçon d'humilité.

À l'hôpital régional Mirwais de Kandahar, j'ai assisté à l'admission d'un groupe d'enfants qui avaient été blessés par une mine ou un autre engin explosif. Les mots ne suffiraient pas pour dire toute l'horreur de leurs blessures. Au centre de réadaptation physique du CICR à Kaboul, j'ai pu voir des dizaines d'amputés réapprendre péniblement à marcher à l'aide de leurs nouvelles prothèses, pas après pas. Les quelque 250 employés locaux du centre ont tous un handicap, consécutif pour la plupart à l'explosion d'une mine antipersonnel. Tous ont surmonté d'immenses souffrances et difficultés pour retrouver une certaine autonomie. Bon nombre de patients du centre ont fait de même grâce aux prêts octroyés dans le cadre du programme de microcrédit du CICR, qui les ont aidés à monter une petite affaire.

Même s'il ne devait plus y avoir d'accidents de mines dans le monde, il y aurait encore à faire pendant des décennies pour s'occuper des personnes qui ont été blessées par des mines, des armes à sous-munitions ou des restes explosifs de guerre. Il s'agit en effet non seulement de répondre à leurs besoins en termes de soins médicaux et de services de réadaptation, mais aussi de lutter contre les obstacles sociaux, économiques et physiques auxquels ces personnes se heurtent au quotidien.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, je tiens à rendre un hommage tout particulier aux victimes de ces armes, conscient que, dans les pays où le CICR est présent, les personnes ayant un handicap font souvent partie des groupes les plus vulnérables et pourtant les plus négligés. Le CICR s'attache actuellement à élaborer une approche favorisant la participation des personnes handicapées dans ses programmes, et je saisis cette occasion pour appeler tous les États à adhérer à l'important instrument qu'est la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Compte tenu de la menace durable que représentent les mines terrestres dans le monde et de l'étendue de leurs conséquences, un engagement ferme de la part des États est absolument essentiel sur les plans politique, humain et financier. Je prie instamment tous les États parties de renouveler la promesse qu'ils ont faite d'éliminer à jamais les mines antipersonnel et de prendre des mesures concrètes pour que les victimes de mines et leurs familles puissent accéder aux services dont elles ont besoin, jusqu'à la fin de leur vie.

Il y a quinze ans, forts de leur vision et de leur détermination, les États parties posaient les fondements pour que l'élimination de toutes les mines antipersonnel puisse devenir une réalité, à travers un engagement juridiquement contraignant. Faisons en sorte qu'on se souvienne de cette journée comme de celle où les États parties à la Convention auront réaffirmé, de manière concrète, leur engagement et leur volonté de montrer l'exemple. Cet anniversaire sera alors véritablement digne d'être célébré.

Je vous remercie.